



2015 Dossier de candidature

RéZZo FOCAL
Jazz à Vienne

Tremplin national de jazz



RéZZo
FOCAL | JAZZ A
VIENNE

Informations pratiques 2015



Le RéZZo FOCAL Jazz à Vienne est né de la volonté de Jazz à Vienne de porter sur le devant de la scène les nouveaux talents du jazz. Ce tremplin national est une véritable opportunité pour les groupes sélectionnés de jouer dans des conditions scéniques professionnelles et devant un public averti et nombreux. Le RéZZo FOCAL Jazz à Vienne permet au lauréat d'enregistrer un album sur un label de renom, et de bénéficier d'un soutien à la diffusion et d'un accompagnement artistique et promotionnel pendant un an. Acteurs nationaux du jazz, nos partenaires (clubs, festivals, associations...) participent à dénicher la nouvelle scène jazz en région. FOCAL, fabricant français de haut-parleurs et enceintes acoustiques haut de gamme, offre au groupe lauréat l'enregistrement en studio.

Qui peut postuler ?

Des jeunes formations jazz :

- présentant des compositions originales,
- n'étant pas sous contrat avec une maison de disques,
- ayant pris connaissance et se conformant au règlement RéZZo FOCAL Jazz à Vienne 2015.

Où et quand le tremplin a-t-il lieu ?

Le tremplin aura lieu les 26, 27 et 28 juin 2015. Les formations sélectionnées se produiront sur la scène de Cybèle, deuxième scène du festival, aux dates et horaires déterminés par Jazz à Vienne. Cette prestation publique d'une durée de 45 minutes se fera devant un jury de professionnels.

Comment postuler ?

Ce tremplin est ouvert aux groupes préalablement sélectionnés par les membres partenaires du RéZZo Focal Jazz à Vienne à travers la France. Parmi les groupes sélectionnés par les partenaires, neuf seront choisis pour participer au tremplin.

Envoyez votre fiche d'inscription accompagnée d'un CD ou d'une maquette à votre structure régionale avant le 4 février 2015.

Cf. liste contacts ci-après.

Dossier de candidature à remplir et retourner

Chaque groupe devra déterminer un représentant, principal contact entre Jazz à Vienne et le groupe. Pour postuler, les éléments suivants devront être transmis au partenaire RéZZo en région :

- la fiche d'inscription ci-après dûment remplie,
 - une présentation du groupe en format libre (musiciens, revue de presse, photos HD, line up etc...),
 - un CD ou une maquette présentant des compositions originales (5 titres minimum).
- Le dossier de candidature est à adresser au partenaire RéZZo dans la région de résidence d'au moins deux membres du groupe.

Dossier téléchargeable sur www.jazzavienne.com

Comment le jury fait-il son choix ?

A la recherche des nouveaux talents Jazz de demain, le jury du RéZZo FOCAL Jazz à Vienne analyse les éléments suivants :

- qualité de l'interprétation et des arrangements,
- originalité des compositions,
- cohésion du groupe,
- inspiration,
- maîtrise instrumentale,
- potentiel.

Quelles récompenses pour le groupe lauréat ?

Jazz à Vienne et les partenaires du projet souhaitant accompagner le groupe vers la professionnalisation, la dotation au vainqueur du tremplin comprend :

- un accompagnement artistique pendant un an dès sa nomination,
- l'enregistrement d'un album (enregistrement, mix et mastering),
- la signature de l'album sur le label français Jazz Village / Harmonia Mundi,
- un concert de sortie d'album dans un club parisien,
- une programmation dans plusieurs salles et festivals* (Péristyle de l'Opéra de Lyon, Rhino Jazz(s) festival, Nancy Jazz Pulsations, A Vaulx Jazz, Orléans Jazz...) et au Théâtre Antique lors de l'édition 2016 du festival Jazz à Vienne,
- la labellisation du groupe "Lauréat RéZZo FOCAL Jazz à Vienne 2015".

* Sous réserve de confirmation

FOCAL, fabricant français de haut-parleurs et enceintes acoustiques haut de gamme, est associé à Jazz à Vienne dans la volonté d'accompagner les artistes de demain. Impliqué aux côtés du lauréat, ce mécène fidèle aux valeurs du projet prend notamment en charge l'enregistrement du disque au Studio du Flon.



Contact des partenaires RéZZo en région

Aquitaine

Oara
33 rue du Temple
33000 Bordeaux
05 56 01 45 67

Alsace

Festival de Jazz de Munster
BP 65
68140 Munster
05 85 83 36 46

Auvergne

Le Transfo
7 Allée Pierre de Fermat - CS 30518
63178 Aubière Cedex
04 73 28 87 94

Basse-Normandie

Jazz sous les pommiers
Théâtre Municipal
2 rue Milon
50200 Coutances
02 33 76 78 52

Bourgogne

Crescent Jazz Club
83 rue Rambuteau
7100 Mâcon
03 85 38 44 55

Bretagne

Jazz à Vannes
Direction des Affaires Culturelles
Place Maurice Marchais
56019 Vannes Cedex
02 97 01 62 46

Centre

Orléans' Jazz
1 place de l'Étape
45040 Orléans
02 38 79 22 71

Corse

Jazz in Aiacciu
9 boulevard Pugliesi-Conti
20000 Ajaccio
06 21 16 40 27

Champagne-Ardenne

Aube musiques actuelles
63 avenue Pasteur
10000 Troyes
03 25 71 01 75

Franche-Comté

Jazz à Delle
1 rue Jules Joachim
90100 Delle
03 84 36 88 96

Ile-de-France

Jazz Magazine-Jazzman*
15 rue Dupho
75001 Paris
01 56 88 17 62

*avec le Sunset/Sunside

Haute-Normandie

Rouen Jazz Action
87 rue Beauvoisine
7600 Rouen
02 35 98 15 91

Languedoc Roussillon

Jazz à Junas
1 rue de la Mairie
30250 Junas
04 66 93 01 59

Limousin

Festival Éclat d'Email
1 rue Montaigne
8700 Limoges
05 55 77 98 46

Lorraine

Nancy Jazz Pulsations
106 Grande Rue
5400 Nancy
03 83 35 40 86

Midi-Pyrénées

Jazz in Marciac
19 Place de l'Hôtel de Ville
32230 Marciac
05 62 09 31 98

Nord-Pas-de-Calais

Jazz en Nord
Golden Jazz Trophy
72 rue Nationale
59700 Marcq-en-Baroeul
03 28 04 77 68

PACA

Festival Jazz des Cinq Continents
1 rue de la République
13002 Marseille
04 95 09 32 57

Pays de la Loire

Les Rendez-vous de l'Erdre
27 rue de Strasbourg
44000 Nantes
02 51 82 37 70

Picardie

Festival d'Amiens
Association le Temps du Jazz
Place Léon Gonther
BP 0631
80006 Amiens Cedex 1
03 22 91 04 86

Poitou-Charentes

C.R.I.S.T.A.L production
2 Place Petite Sirène
BP 138
17005 La Rochelle Cedex 1
05 46 44 96 88

Rhône-Alpes

Jazz(s) RA
Le Village Sutter
10 rue de Vauzelles
69001 LYON
04 72 73 77 61

Contact RéZZo FOCAL Jazz à Vienne

// Benjamin Tanguy

// 04 74 78 87 87

// benjamin.tanguy@jazzavienne.com

RéZZo
FOCAL JAZZ A
VIENNE



Règlement



Préambule

Le festival Jazz à Vienne organise le tremplin intitulé "Le RéZZo FOCAL Jazz à Vienne" qui aura lieu les 26, 27 et 28 juin 2015.

Article 1 : Conditions de participation des groupes sélectionnés par les partenaires

Ce tremplin est ouvert aux groupes préalablement sélectionnés par les partenaires régionaux du RéZZo FOCAL Jazz à Vienne (voir liste page 2). Les dossiers de candidature doivent parvenir aux partenaires le 4 février 2015 au plus tard.

Les participants au tremplin doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- présenter des compositions originales,
- ne pas être sous contrat avec une maison de disques,
- un délai de 6 mois minimum est requis entre la nomination du lauréat et une éventuelle sortie d'album sur un label,
- présenter les mêmes musiciens sur le CD que lors du tremplin en 2015 et du concert live sur la scène du Théâtre Antique en 2016.

Article 2 : Dossier de candidature

Chaque groupe devra déterminer un représentant, principal contact entre Jazz à Vienne et le groupe.

Pour postuler, les éléments suivants devront être transmis au partenaire RéZZo en région :

- la fiche d'inscription ci-après dûment remplie,
- une copie du règlement signée par le représentant du groupe,
- une présentation du groupe en format libre (musiciens, revue de presse, photos HD, line up etc...)
- une maquette présentant des compositions originales.

Le dossier de candidature est à adresser aux partenaires RéZZo dans la région de résidence d'au moins deux des musiciens du groupe.



Article 3 : Déroulement du tremplin

Parmi les groupes sélectionnés par les partenaires, 9 seront choisis pour participer au tremplin qui se déroulera sur la scène de Cybèle du festival Jazz à Vienne. Toutes les régions ne seront pas représentées.

Le tremplin aura lieu 26, 27 et 28 juin 2015. Les formations sélectionnées par les membres du RéZZo FOCAL Jazz à Vienne s'engagent à se produire sur la scène de Cybèle aux dates et horaires déterminés par Jazz à Vienne, lors d'une prestation publique d'une durée de 45 minutes. Les formations s'engagent à ce titre à être présentes sur les lieux du concert 2h avant l'horaire de passage et à effectuer les balances nécessaires.

Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé par les soins de Jazz à Vienne. Les groupes sélectionnés ne pourront pas échanger leurs dates de passage, sauf s'ils ont reçu l'accord de Jazz à Vienne.

Ce tremplin et la session d'enregistrement en studio pourront être enregistrés, radio diffusés ou télévisés dans leur totalité ou en partie seulement. Les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite.

Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant ce tremplin, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

Le groupe autorise le festival Jazz à Vienne à utiliser un de ses morceaux pour la promotion du tremplin sur le site Internet de Jazz à Vienne et sur les sites Internet de ses partenaires.

Article 4 : Le jury

Le jury est composé de professionnels choisis par Jazz à Vienne. En cas de défaillance d'un membre du jury, Jazz à Vienne peut pourvoir à son remplacement et son choix ne peut en aucun cas être contesté par des tiers.

Il est également entendu que les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel. Le choix du jury sera motivé par les critères suivants :

- Originalité des compositions,
- Cohésion du groupe,
- Inspiration,
- Qualité de l'interprétation et des arrangements,
- Maîtrise instrumentale,
- Potentiel.

Article 5 : Annonce du groupe lauréat

L'annonce du groupe lauréat aura lieu le lundi 29 juin 2015 lors d'un point presse. La proclamation des résultats s'effectuera à l'issue de la délibération du Jury, qui se fera à huis clos.

Règlement

Article 6 : Prix

Le groupe lauréat du tremplin se verra remettre les prix suivants :

- un accompagnement artistique pendant un an dès sa nomination,
- l'enregistrement d'un album (studio, mix et mastering),
- la signature de l'album sur un label français,
- un concert de sortie d'album dans une salle parisienne,
- une programmation dans plusieurs salles et festivals (Péristyle de l'Opéra de Lyon, Orléans Jazz, Rhino Jazz(s) festival, Nancy Jazz Pulsations, A Vaulx Jazz...) et au Théâtre Antique lors de l'édition 2016 du festival Jazz à Vienne*,
- la labellisation du groupe "Lauréat RéZZo FOCAL Jazz à Vienne 2015".

* Sous réserve de confirmation

Les prix énoncés ci-dessus ne pourront en aucun cas être partagés.

Article 7 : Domiciliation du groupe

Deux des membres du groupe au moins doivent pouvoir justifier d'une adresse de résidence principale dans la région dans laquelle le groupe se présente au partenaire RéZZo.

Article 8 : Conditions d'enregistrement studio

Le groupe lauréat ne percevra pas de cachet sur la session studio et accepte d'enregistrer dans le studio pris en charge par le RéZZo.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidats et des partenaires l'acceptation pure et simple du présent règlement.



Article 10 : Force majeure

La convention de partenariat entre Jazz à Vienne et les partenaires régionaux du RéZZo se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus.

Au cas où l'une des situations susmentionnée se produirait, les partenaires du RéZZo FOCAL et Jazz à Vienne conviendront d'une date de passage du groupe, selon les disponibilités offertes par le planning de la scène de Cybèle.

Article 11 : Annulation du concours

Le non respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses.

Jazz à Vienne s'emploiera au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement du tremplin, Jazz à Vienne prendra toute mesure nécessaire. Toute contestation ou différend concernant le présent tremplin, notamment l'interprétation du règlement, sera tranchée en dernier ressort par Jazz à Vienne.



RéZZo FOCAL Jazz à Vienne

Fiche d'inscription 2015



Région : _____

Partenaire : _____

Nom du groupe : _____

Style : _____

Nombre de musiciens : _____

Nom et prénom du représentant du groupe :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Mail : _____

Site web : _____

Le représentant du groupe reconnaît avoir pris connaissance du règlement RéZZO FOCAL Jazz à Vienne 2015 et en accepte les modalités.

Date : _____ Signature : _____

Nom des musiciens	Adresse	Code postal - Ville	Date et lieu de naissance	Instrument